**Prevenar 20**[®]
Vaccin pneumococcique polysidique
conjugué (20-valent, adsorbé)

Ne laissez pas la pneumonie à pneumocoque compliquer votre quotidien.

PREVENAR 20[®] est un vaccin indiqué pour l'immunisation active pour la prévention des maladies invasives et des pneumonies causées par *Streptococcus pneumoniae* chez les personnes âgées de 18 ans et plus.¹

Utilisation selon les recommandations officielles. Pour plus d'informations, veuillez consulter le calendrier vaccinal disponible sur : <http://solidarites-sante.gouv.fr>. La HAS recommande la vaccination pour la prévention des maladies invasives et des pneumonies à pneumocoque chez les adultes à risque.

PREVENAR 20[®] est un médicament, lire attentivement la notice.
DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE PHARMACIEN OU VOTRE MÉDECIN.
SI LES SYMPTÔMES PERSISTENT, CONSULTEZ VOTRE MÉDECIN.

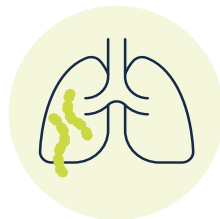


Qu'est-ce que la pneumonie à pneumocoque ?

Le pneumocoque est la principale cause des pneumonies bactériennes chez l'adulte. ²

Les personnes affectées ressentent abrupement divers symptômes, dont : ³

- Une fièvre (39 - 40° C), accompagnée de frissons
- Une toux sèche
- Un essoufflement
- Une douleur pulmonaire, localisée d'un seul côté
- Une sensation de malaise général



**PNEUMONIE
BACTÉRIENNE**

Le pneumocoque peut être aussi à l'origine d'autres pathologies chez l'adulte, connues sous le nom d'infections invasives à pneumocoque comme la méningite ou la septicémie. ⁴

De plus, l'infection à pneumocoque est contagieuse, la transmission se faisant par voie aérienne, contact direct et étroit avec la personne infectée ou porteuse en particulier lors d'une toux, d'éternuements ou de baisers, la bactérie étant présente dans la muqueuse nasale. C'est pourquoi la vaccination pour la population adulte à risque est recommandée. ^{5,6}

Certaines maladies chroniques et/ou immunodépressions augmentent les risques de pneumonie à pneumocoque ^{*5}:



Diabète



Insuffisance
respiratoire



Insuffisance
cardiaque



Insuffisance
rénale



Immuno-
dépressions

LA VACCINATION CONTRE LES INFECTIONS À PNEUMOCOQUE EST RECOMMANDÉE CHEZ L'ADULTE À RISQUE DE 18 ANS ET PLUS. ^{4}**

* Liste non exhaustive.

** Le pneumocoque est le principal agent responsable des pneumonies bactériennes.

Qu'est-ce que PREVENAR 20® ?

PREVENAR 20® est un vaccin indiqué pour l'immunisation active pour la prévention des maladies invasives et des pneumonies causées par *Streptococcus pneumoniae* chez les personnes âgées de 18 ans et plus. ¹

Pour qui est recommandé PREVENAR 20® ?

Si vous êtes un adulte (≥ 18 ans) porteur de certaines maladies chroniques prédisposant à la survenue d'infections à pneumocoque (diabète, insuffisance respiratoire, insuffisance cardiaque, insuffisance rénale...) ou si vous suivez un traitement par immunosuppresseurs, biothérapie et/ou corticothérapie contre une maladie auto-immune ou inflammatoire chronique. La vaccination contre les infections à pneumocoque vous est recommandée. ⁴

La HAS recommande la vaccination par ce vaccin pour la prévention des maladies invasives et des pneumonies à pneumocoque chez les personnes à risque âgées de 18 ans et plus. ⁴

Pour plus d'information : www.has-sante.fr.

Pourquoi se faire vacciner ? ⁷



Ce vaccin agit en aidant votre organisme à créer ses propres défenses immunitaires (anticorps), et vous protège contre les maladies invasives causées par 20 types de pneumocoques.

Quand et comment se faire vacciner ? ⁸

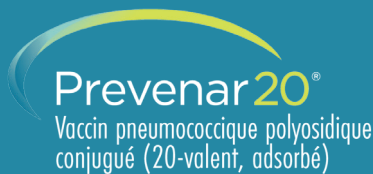


- Vous pouvez être vaccinés contre les pneumonies à pneumocoque tout au long de l'année***.
- Votre médecin généraliste, spécialiste, ainsi que les pharmaciens, les infirmiers et les sage-femmes peuvent vous prescrire et vous administrer **PREVENAR 20®**, selon les modalités en vigueur.

PREVENAR 20® est un médicament, lire attentivement la notice. Demandez conseil à votre pharmacien ou votre médecin. Si les symptômes persistent, consultez votre médecin.

HAS : Haute Autorité de Santé.

*** La vaccination n'est pas soumise à une période de campagne de vaccination et peut s'envisager tout au long de l'année, quelle que soit la saison et conformément aux recommandations.



Prevenar20[®]

Vaccin pneumococcique polysidique
conjugué (20-valent, adsorbé)



Rendez vous sur www.PREVENAR20.fr

Un vaccin, une dose, une seule fois.¹

Chez les personnes à risque de 18 ans et plus.¹

Utilisation selon les recommandations officielles.

Pour plus d'informations, veuillez consulter

le calendrier vaccinal disponible sur :

<http://solidarites-sante.gouv.fr>

PREVENAR 20[®] est remboursé à 65 % par la sécurité sociale,
dans le cadre de la recommandation chez les adultes à risque
à partir de 18 ans.

Informez-vous sur : <https://vaccination-info-service.fr>



Références :

1. Résumé des Caractéristiques du Produit PREVENAR 20[®]. 2. Ameli. Pneumonie ou pneumopathie bactérienne : les mesures d'hygiène et la vaccination. Décembre 2023. Disponible sur : <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/pneumonie/mesures-hygiene-vaccination>. Consulté en avril 2024. 3. Ameli. Pneumonie ou pneumopathie bactérienne : les mesures d'hygiène et la vaccination. Décembre 2023. Disponible sur : <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/pneumonie/mesures-hygiene-vaccination>. Consulté en avril 2024. 4. Haute Autorité de Santé, Stratégie de vaccination contre les infections à pneumocoque. Place du vaccin pneumococcique polysidique conjugué (20-valent, adsorbé) chez l'adulte. Validé par le Collège le 27 juillet 2023. 5. Santé publique France. Infections à pneumocoque. Mars 2024. Disponible sur : www.santepubliquefrance.fr. Consulté en avril 2024. 6. Santé Publique France. Planète Vaccination. Livret d'accompagnement de l'exposition. Planète Vaccination. Mis à jour en juin 2017. 7. Notice : Information de l'utilisateur du produit PREVENAR 20[®]. 8. Ministère de la santé et de la prévention. Arrêté du 8 août 2023 fixant la liste des vaccins que certains professionnels de santé et étudiants sont autorisés à prescrire ou administrer et la liste des personnes pouvant en bénéficier en application des articles L. 4311-1, L. 4151-2, L. 5125-1-1 A, L. 5126-1, L. 6212-3 et L. 6153-5 du code de la santé publique.

